

Professionnels de santé

Les  
**bons réflexes**  
pour  
**votre sécurité**



© MISG/DICOM - 02-2017 - © Fotolia.com

## Renforcez votre vigilance

### Adaptez votre attitude

- Soyez vigilant aux heures d'ouverture et de fermeture du cabinet.
- Limitez toute manipulation d'argent devant la patientèle ou visible depuis l'extérieur.
- Favorisez les moyens de paiement dématérialisés.
- Rangez votre ordonnancier dans un tiroir fermant à clé immédiatement après usage.
- Variez les horaires et itinéraires lorsque vous déposez votre recette à la banque.
- Le soir, déposez vos fonds de caisse, votre recette dans un coffre-fort scellé.

### Sensibilisez votre entourage

- Sensibilisez le personnel aux règles de sécurité.
- Sensibilisez votre voisinage immédiat aux problématiques de sécurité afin de favoriser la co-vigilance.
- Convenez d'un code avec le personnel chargé de l'ouverture du cabinet pour signaler une situation anormale.

### Préparez votre absence

- Fermez à clé votre salle d'auscultation lorsque vous n'y êtes pas.
- Signalez une fermeture prolongée du cabinet auprès des forces de sécurité.
- Ne laissez pas votre courrier s'accumuler dans votre boîte aux lettres.
- Installez un dispositif d'éclairage intermittent pour simuler une présence.

#### Le référent sûreté

Le référent sûreté est un interlocuteur privilégié au sein des services de police et de gendarmerie.

Le référent sûreté peut vous aider dans l'analyse des risques et dans le choix des mesures de protections adaptées à votre situation. Il a également pour attribution de conseiller les municipalités qui envisagent de se doter d'un dispositif de vidéoprotection.

Retrouvez les coordonnées de ces référents auprès **des services de police, de gendarmerie ou du conseil départemental de votre ordre.**

En cas d'urgence, le référent sûreté ne remplace pas l'appel au 17 ou au 112!